

Bien comprendre et appliquer la nouvelle convention collective des ouvriers du bâtiment

PERSONNES CONCERNEES :

Chefs d'entreprises artisanales du bâtiment, conjoints, assistant(e) de direction, comptable d'entreprise.

OBJECTIFS

Pouvoir mettre en place la nouvelle convention collective des ouvriers dans l'entreprise. Comprendre les évolutions et identifier les modifications des textes. Savoir expliquer les changements essentiels aux ouvriers. Définir la procédure et obtenir les outils et avenants à faire signer aux salariés.

DUREE

1 jour - 8 heures

CALENDRIER DE LA FORMATION

18 juin 2018

HORAIRES

De 8 h 30 à 12 h 30 - 13 H 30 à 17 H 30

LIEU

Maison de l'Artisan – 35 rue de Cerdagne
66000 PERPIGNAN

COUT DE LA FORMATION (par personne)

224 € non assujetti à la TVA

METHODE PEDAGOGIQUE

Théorie et échanges avec les participants, projection d'un support PPT. Remise de documents et fichiers informatiques.

INTERVENANT

Denoyer Mathieu

CONTENU ET DEROULE DU STAGE

MATIN

- Accueil des stagiaires – tour de table – présentation des entreprises participantes
- Pourquoi une nouvelle convention a-t-elle été négociée ?
- Qui a mené la négociation, quelles sont les modalités d'application sur le terrain ?
- Présentation des nouveaux textes et des modifications : explications et réponses aux questions
- ZOOM sur les modifications les plus importantes : les indemnités de trajets

APRES-MIDI

- Que faire pour la mise en place de la nouvelle convention ?
- Remise des outils et avenants, conseils RH, définition du planning et de la procédure à suivre
- Rappel sur les autres obligations de l'employeur et recommandations :
 - Décompte du temps de travail
 - Documents et affichages à avoir en entreprise
 - Gérer les litiges avec les ouvriers
- Synthèse de la journée